

L'IDÉE D'ANCIEN RÉGIME SOUS LA RÉVOLUTION

par
François FURET

DÉBAT

François Furet, directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales dont il fut le président, président de l'Institut Raymond Aron et co-président de la Fondation Saint-Simon, professeur associé à l'université de Chicago présentait une communication sur « L'idée d'Ancien Régime sous la Révolution ». Nous l'avons déjà évoquée en prologue. La France est le seul pays qui ait construit la notion d'Ancien Régime pour définir son passé. Cette reconstruction est en partie mythique, car elle visait la société récente du XVIII^{ème} siècle, devenue « tendanciellement démocratique et pathologiquement aristocratique » et rejetait en bloc tout une histoire jugée « féodale ».

Afin de le rendre plus-clair, nous avons distingué six thèmes successifs évoqués au cours de ce débat.

I. LE CHOIX DU 14 JUILLET 1790 ET DE L'AN I DE LA RÉPUBLIQUE :

François Callais : on retient cette importance de la nuit du 4 août qui devrait être notre fête nationale au lieu du 14 juillet. Ce serait beaucoup plus beau puisqu'il y avait, du moins en apparence, un consentement quasi général et surtout il y eut moins de sang.

– *François Furet* : Vous savez que le 14 juillet c'est le 14 juillet 90. Quand la Troisième République a décidé le 14 juillet, elle n'a pas dit 89. Pourquoi 90 ? Parce que c'est la fête de la Fédération, il y avait Talleyrand qui disait la messe, Louis XVI, La Fayette. Il n'y avait pas de morts. On a hésité entre le 4 août, le 17 juin, le Jeu de Paume aussi. Finalement on a pris le 14 juillet 90 en pensant que c'était le plus œcuménique, mais l'ironie du temps c'est que le 14 juillet 89 a mangé le 14 juillet 90, depuis un siècle... Cela a beaucoup gêné les républicains à la fin du XIX^{ème}, comme vous le savez, parce qu'ils auraient préféré célébrer le 10 août, la vraie naissance de la république, ou le 21 septembre, mais là il y avait trop de sang et on ne peut plus célébrer. On est donc obligé de célébrer la Révolution dans sa période monarchique, d'ailleurs comme je vous l'ai montré pas tellement monarchique.

En 1792, le roi est suspendu, liquidé. Alors il y a discussion aux premiers jours de la Convention, parce que l'on est en train de tourner autour de l'idée de l'an I. Maintenant on a la république, il faut changer de calendrier. C'est intéressant parce que c'est l'élaboration de l'idée de l'Ancien Régime, à partir du moment où il y a division entre l'avant et l'après, il y a donc un an I. C'est aussi après la rupture avec la religion... Un député propose de ne pas mettre l'an I, parce que l'an I c'est 89 et de mettre l'an IV ; il est battu tout de suite parce que la masse des députés de la Convention fait basculer les quatre années de 89 à 92 dans l'Ancien Régime. L'an I va donc débiter au 21 septembre 92. C'est intéressant de voir fonctionner l'idée : puisqu'on avait encore un roi c'est encore l'Ancien Régime. On ne date donc l'an I qu'après le 10 août 92.

XXX : D'ailleurs les monnaies de cette époque ont gardé témoignage, jusqu'en 92 on a daté de l'an I, II, III, de la liberté. Les monnaies royales, enfin les monnaies constitutionnelles de Louis XVI en 92 sont datées de l'an IV de la Liberté, il y a quand même encore, dans un petit coin, 1792.

II. LA MONARCHIE COUTUMIÈRE

François Callais : Autre point, la monarchie est absolue dans son principe, c'est évident, mais elle est coutumière dans les faits. La Révolution, en sabrant ces coutumes, n'est pas tellement héritière de la monarchie.

– *François Furet* : Oui, mais c'est un problème compliqué parce que c'est vrai la monarchie est coutumière en principe. Au fond ce que les gens du XVIIIème quand ils en parlent, appellent l'ancienne constitution française, c'est une sédimentation à la Burke de pratiques, de textes, de coutumes, qui a fini par lier l'autorité politique et les rois de France. Pourtant quand vous regardez le travail législatif de la monarchie, depuis Louis XIV, vous vous apercevez qu'il est quand même aussi pénétré d'un formidable esprit rationaliste, c'est à dire que l'administration publique des rois pense, bien avant la Révolution Française, « qu'il faut rationaliser tout ça ». Ce que les contrôleurs des Finances ont conseillé à Louis XV et à Louis XVI, supprimer cette espèce d'enchevêtrement gothique de circonscriptions... C'est du Sieyès. Si vous regardez Turgot, avec dans ses bagages Condorcet, en 1774-76, il parle déjà à Louis XVI de l'Ancien Régime. Ce royaume n'est pas gouvernable parce que c'est très irrationnel. Autrement dit, vous avez à l'ombre de la monarchie française, qui est censément coutumière, je veux bien, un développement du rationalisme administratif que la Révolution portera naturellement à un point extraordinaire. Donc mon sentiment c'est que l'idée de la monarchie coutumière n'est plus très vivante dans les dernières années de l'Ancien Régime, qu'elle est très largement recouverte par ce qui sera quand même le courant dominant de la Révolution Française, à savoir le rationalisme politique.

XXX : La coutume n'est-elle pas absolue ?

– *François Furet* : Non, la coutume est une sédimentation aléatoire de textes, de pratiques que progressivement les juristes mettent en forme. C'est une sorte de cristallisation de la sagesse du siècle. Si vous voulez, la coutume c'est ce que dans Aristote on appellerait la prudence ; c'est à dire la manière dont les sociétés se gouvernent.

III. LES EXCLUS DU CORPS POLITIQUE : LES FEMMES

XXX : Quand vous dites qu'il y a opposition entre la souveraineté royale venant de Dieu et la souveraineté populaire, on a le sentiment que ce n'est pas allé jusqu'au bout. Que le peuple, c'était le peuple moins les femmes, moins les personnes à faibles revenus. Est-ce en raison d'une doctrine ou par opportunisme, par sentiment que ce ne serait pas accepté par les mœurs ?

– *François Furet* : Les constituants traitent le problème en long et en large, ils l'ont très bien vu et le discutent très longtemps. L'argument de fond qui fait qu'ils excluent du suffrage un certain nombre de Français, les femmes pour commencer – c'est la plus grosse catégorie – mais aussi les plus pauvres, les domestiques, les soldats, c'est un argument philosophique. Remarquez que pour l'époque, le suffrage qu'ils accordent est déjà important, puisqu'il y a déjà quatre millions d'électeurs sur sept possibles. L'argument c'est celui de la dépendance. Les femmes ne sont pas indépendantes, elles dépendent de leur mari. C'est une idée que vous retrouvez partout, jusqu'au XXème siècle. Que la femme est un être qui n'appartient pas à la culture mais à la nature, qu'elle est définie par ses relations de mère et de famille. C'est l'idée dominante de la Révolution ; quand j'entends des féministes dire : « il faut traiter les femmes et la Révolution, c'est magnifique », je réponds : « écoutez, c'est affreux, parce que la Révolution n'est pas féministe ». A part quelques exceptions comme Condorcet, la femme est exclue de la cité ; car pour voter il faut une volonté libre. C'est Rousseau le fondement philosophique. Les domestiques

sont exclus même quand la Convention établit le suffrage universel, d'ailleurs pas appliqué en fait. Les domestiques sont exclus parce qu'ils sont censés voter comme leurs maîtres, ils n'ont pas plus d'indépendance que les pauvres également exclus. Autrement dit l'argument qui exclut un certain nombre de citoyens est un argument que l'on aurait tort de croire réactionnaire. Il est démocratique d'exclure des volontés non libres et c'est philosophiquement défendable pour une partie de la population, sauf pour les femmes. L'exclusion des femmes mériterait une étude particulière ; il y a dans la culture politique française, notamment à gauche, l'idée de la non liberté des femmes et de leur non appartenance au monde politique. Il y a naturellement aussi la crainte de l'Eglise. Les femmes ont été proportionnellement plus contre-révolutionnaires que les hommes. Michelet incrimine les femmes à propos de la Vendée, les femmes et les prêtres.

XXX : Il y a cette idée de dépendance mais sous la Révolution, notamment au début, ce sont les femmes qui protestent contre l'absence de pain ; donc elles n'étaient pas tellement dépendantes.

– *François Furet* : Oui, mais c'étaient des émeutes frumentaires et pas les émeutes les plus graves. Il y a quelque chose qui a bloqué dans la culture démocratique française, très longtemps, sur l'intégration des femmes dans la politique.

XXX : Comment expliquez-vous cette utilisation des femmes dans la symbolique des fêtes révolutionnaires, notamment la déesse Raison, les cortèges de jeunes filles lors de la fête de l'Être suprême.

– *François Furet* : C'est la Nature, la femme est un être naturel. Dans les textes c'est très net, les femmes sont toujours des allégories de la nature et de la famille.

IV. LA NOTION DE MONARCHIE ABSOLUE

XXX : La caricature de la monarchie est toujours la même : la lettre de cachet, l'exil dans ses terres... Le roi de France ne faisait quand même pas n'importe quoi, n'importe où ; il y a des coutumes, des ministres, des conseils, des parlements.

– *François Furet* : Le roi est absolu parce qu'il est la loi. Absolu, c'est à dire absolutus legibus, délié des lois. Le roi a une souveraineté législative absolue et même, en théorie, il n'est pas lié par les lois de ses prédécesseurs.

XXX : C'est le principe, il ne fait pas n'importe quoi.

– *François Furet* : Distinguons les deux niveaux, si vous voulez, mais le principe est important. Les Français sont un peuple obsédé de légimité. Vous ne pouvez pas comprendre l'obsession de la Révolution Française pour la souveraineté une et indivisible si vous ne comprenez pas l'obsession identique des rois, dans les siècles qui précèdent. Les deux types de pouvoir en France la souveraineté du peuple et la monarchie absolue ont eu cette conception de la souveraineté qui n'est d'ailleurs pas la seule, elle n'existe pas dans l'histoire anglaise... La théorie de la monarchie absolue est absolument claire, aucun roi ne s'en départira, ni Louis XV ni Louis XVI. Dans le discours de la « Flagellation » du Parlement par Louis XVI, vous avez le corpus des idées de Jean Bodin sur la monarchie absolue et Louis XVI y restera fidèle. Cela ne veut pas dire que c'est un pouvoir forcément réactionnaire, arbitraire, loin de là. La monarchie française au XVIIIème siècle est largement modernisatrice, elle construit des routes, des canaux, des ponts, des hôpitaux ; la monarchie française est un chantier permanent. Ce n'est pas du tout un pouvoir qu'il faut imaginer comme stagnant, il est largement pénétré par l'esprit nouveau des Lumières. On n'en finirait pas de dresser la liste des administrateurs éclairés de la monarchie française au XVIIIème siècle. Le drame de la monarchie absolue peut se résumer en deux points : 1) La doctrine de la monarchie absolue a quand même détruit, dans l'esprit des Français l'idée d'une constitution du royaume. Quand Louis XIV, par exemple, juste avant de mourir, admet ses bâtards à la ligne de succession, c'est un scandale, mais à ce moment-là personne n'ose rien dire. Vous touchez du doigt ce qu'est l'arbitraire monarchique, la loi de succession au trône de

France étant absolument stricte, elle fait partie des lois fondamentales du royaume. Le droit de remontrance des parlements fut aussi rejeté par Louis XVI. Mon sentiment est qu'il y a beaucoup de choses dans l'idée que les révolutionnaires se font de la monarchie absolue qui remontent à Louis XIV. Je vois l'absolutisme comme quelque chose qui a empêché de constituer justement une sagesse coutumière de la monarchie française. 2) Dans les faits le régime de Louis XVI est infiniment plus libéral, sur le plan des libertés personnelles, que celui de Napoléon. N'empêche que l'idée de la monarchie absolue pesait sur Louis XVI et empêchait notamment toute pratique électorale, toute consultation du royaume parce que, dans l'idée de la monarchie absolue, comment pourrait-on faire des assemblées ? La société française était une société trop riche, trop développée, trop cultivée, trop libre, ce n'était pas la société russe, pour se passer de représentation. C'est en partie de cela qu'est née la Révolution. Je ne veux pas dire que l'idée de la monarchie absolue que véhicule la Révolution Française est exacte, je crois qu'elle est complètement fausse, mais ce qu'elle a de vrai c'est cette espèce d'incapacité de la monarchie absolue française à dialoguer avec la société autrement que par l'administration. C'est là que Tocqueville est très bon.

XXX : Le lit de justice n'est-il pas une manifestation typique de la monarchie absolue ?

– *François Furet* : C'est une manière pour le roi de dire qu'en fin de compte il est le seul législateur. Le parlement peut retarder, c'est une sorte de veto suspensif, mais si le roi vient, se déplace, tient un lit de justice, les parlementaires n'ont qu'à s'incliner.

V. LA RÉVOLUTION N'ÉTAIT PAS FATALE

– *François Callais* : Est-ce que dans les origines de la Révolution il n'y a pas cette contradiction entre cette idée de souveraineté absolue et un pouvoir qui n'était pas capable d'appliquer dans les faits cette souveraineté ?

– *François Furet* : Si, un autre problème de la monarchie absolue c'est que précisément elle n'a pas choisi de politique avant et pendant la Révolution : elle prend Turgot et le renvoie, elle prend Necker et le renvoie ; il y a une sorte d'oscillation constante dans la politique de Louis XVI ; on ne sait pas s'il voulait pratiquer le despotisme éclairé ou se résigner au partage avec les parlements et par accepter les assemblées provinciales, dépossédant largement les intendants. Je ne crois pas du tout que la Révolution Française, sous la forme où elle est arrivée, était fatale. Je pense qu'il y avait un aggiornamento inévitable mais que cela aurait pu se produire de cinquante autres façons. Le fait que l'on ait eu Louis XVI à la place, par exemple d'Henri IV, n'a pas facilité la solution du problème. Imaginez par exemple un roi de France assez audacieux pour couper la tête aux aristocrates, comme l'avaient fait après tout Henri IV et Louis XIII, cela changeait tout, cela séparait la monarchie de l'aristocratie. C'était quand même la grande passion révolutionnaire que la passion anti-aristocratique. Or l'un des drames de la monarchie française c'est de n'avoir pas réussi à faire cette séparation jusqu'au bout. Ajoutons que la Cour a été, à mon avis, une invention désastreuse de Louis XIV. Versailles, je ne veux pas en dire du mal, puisque c'est un patrimoine national inestimable ; mais sur le plan politique, je suis persuadé que cette espèce d'exil solaire de la monarchie hors de Paris, hors de la nation, entouré d'aristocrates, de parasites, était une très mauvaise chose pour la monarchie française.

VI. LE VANDALISME RÉVOLUTIONNAIRE

Christian Lapointe : Que pensez-vous des destructions patrimoniales ? Est-ce que la Révolution a détruit autant qu'on le dit, en proportion de sa courte durée, par rapport à ce qui s'est détruit précédemment et depuis ?

– *François Furet* : Oui, il y a eu deux catastrophes architecturales en France, il y a le protestantisme et la Révolution Française qui ont beaucoup détruit, le patrimoine religieux notamment. On peut dire à la décharge de la Révolution cependant qu'il y a

quelque chose de plus profond que la Révolution dans cette attitude de non respect du patrimoine historique, c'est que vingt ou trente ans avant la Révolution on détruit ce qui est féodal et gothique. Prenez le château de Saint-Simon qui est dans le Perche, un grand financier l'achète en 1760, le met par terre pour construire quelque chose qu'il jugeait non gothique, c'est à dire agréable, au goût du jour... C'est une attitude très répandue dans les élites françaises, avant la Révolution, que le mépris du patrimoine archéologique médiéval, roman et surtout gothique. Stendhal méprise encore l'architecture gothique ; il faudra attendre Mérimée, en France, pour qu'on la sauve. Autrement dit, oui la Révolution a beaucoup détruit, mais cela s'inscrit dans un courant que l'on a du mal à imaginer aujourd'hui ; on a aussi beaucoup détruit avant et après.

Pierre Moglia : On a brûlé des livres, notamment des livres de messe.

– *François Furet* : Oui. Il y a eu surtout le transfert des Biens Nationaux. On en a fait des écuries, des prisons ou des carrières de pierres...
